

FSU-SNUipp 81,
201 rue de Jarlard,
81000 ALBI,
05 63 38 44 34



C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Albi, le 17/02/2022

à Madame la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale du
Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9

Objet : Non renouvellement CDD AESH

Madame la Directrice Académique,

Plusieurs collègues AESH ne souhaitant pas signer un nouveau CDD de 3 ans dans les conditions qui sont les leurs (temps partiel imposé, salaire sous le seuil de pauvreté, corvéables à merci avec les PIAL...) se sont vu.es signifier qu'elles et ils ne pourraient prétendre aux allocations d'aide au retour à l'emploi car l'employeur propose le renouvellement et que le refus de celui-ci induit le fait que ces personnels ne sont pas privés « involontairement d'emploi ».

Vos services ont précisé à ces personnels que « Dès lors que [leur] CDD arrive à son terme, [ils et elles peuvent] prétendre au versement de l'assurance chômage si [l'] employeur [n']a pas proposé son renouvellement. Dans ce cadre, [ils et elles sont] considérés[es] comme étant privé[es] involontairement d'emploi. »

Nous vous demandons donc, dans le cas où les collègues AESH font part à vos services de leur souhait de ne pas signer un nouveau CDD, de ne pas leur proposer de renouvellement afin qu'ils et elles puissent bénéficier de l'allocation d' aide au retour à l'emploi afin de ne pas rajouter de la précarité à la précarité.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour la FSU-SNUipp 81,
Les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul , Valérie Clerc, Thomas Verdier